



Assemblée générale

Distr. générale
23 mai 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 63 de la liste préliminaire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 59/146 de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il présente un aperçu des activités marquant le dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, qui a été célébré lors de la quarante-troisième session de la Commission du développement social. Il rend compte des discussions tenues lors du débat de haut niveau de la Commission, et montre que les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Sommet ont été inégaux, donnant ainsi à penser que le renforcement de la suite à donner au Sommet à tous les niveaux et dans tous les domaines demeure indispensable. Le rapport s'achève par une série de conclusions qui sont le fruit de l'examen décennal mené par la Commission.

* A/60/50 et Corr. 1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Récapitulatif des travaux des réunions plénières de haut niveau tenues lors de la quarante-troisième session de la Commission du développement social	4–10	3
III. Déclaration à l’occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social	11–14	5
IV. Résumé des débats sur les questions de fond, notamment des débats consacrés à l’examen décennal du Sommet mondial pour le développement social lors des réunions-débats et des tables rondes de haut niveau	15–56	6
A. Aperçu	15–17	6
B. Création de conditions propices au développement social	18–23	7
C. Pauvreté	24–28	8
D. Emploi	29–35	9
E. Intégration sociale	36–40	11
F. État de la suite donnée au Sommet mondial au niveau régional	41–56	12
IV. Conclusions	57–64	14

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 59/146 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2004 dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. C'est le onzième d'une série de rapports sur la question depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague en mars 1995 et le premier depuis l'examen décennal du Sommet mondial pour le développement social et qui a eu lieu en février 2005.

2. Dans le cadre de la Commission du développement social, le Conseil économique et social a décidé, dans sa résolution 2004/58 que la Commission devrait convoquer des réunions plénières de haut niveau consacrées à l'examen décennal de l'application de la Déclaration sur le développement social et du Programme d'action de Copenhague¹ et du texte issu de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Conseil a en outre demandé à la Commission de transmettre, par son intermédiaire, le texte issu de ces réunions, intitulé « Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social de l'Assemblée générale lors de la soixantième session ainsi qu'à la manifestation de haut niveau organisée par cette dernière sur l'examen de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) en 2005.

3. Le présent rapport fait la synthèse des débats que la Commission a consacrés à l'examen décennal du Sommet et présente plusieurs conclusions auxquelles ces délibérations ont permis d'aboutir.

II. Récapitulatif des travaux des réunions plénières de haut niveau tenues à la quarante-troisième session de la Commission du développement social

4. Le dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social a été célébré durant la première partie de la quarante-troisième session de la Commission du développement social qui s'est tenue du 9 au 18 février 2005. Le 9 février, deux réunions-débats de haut niveau consacrées à cet anniversaire ont eu lieu. La première a réuni des représentants du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et la deuxième, les secrétaires exécutifs des commissions régionales ci-après : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); Commission économique pour l'Afrique (CEA); Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; et Commission économique pour l'Europe (CEE).

5. Dans le cadre également de l'examen décennal de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, un texte issu du quatrième Forum international du développement social et intitulé : « Équité, inégalités et interdépendance » a été présenté. En outre, un forum de la société civile sur le thème « Reclaiming Copenhagen » s'est tenu juste avant l'ouverture de la quarante-troisième session de la Commission. Le texte issu de ce forum a lui aussi été soumis à la Commission, lors de sa session plénière.

6. Après l'ouverture de la réunion plénière de haut niveau, le 10 février, la Commission a tenu trois tables rondes concomitantes portant sur chacune des questions fondamentales traitées par le Sommet mondial pour le développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein-emploi et la promotion de l'intégration sociale. Ces tables rondes avaient pour objet de faire le point des progrès accomplis depuis la tenue du Sommet en 1995, de recenser les nouveaux obstacles et les nouvelles difficultés apparues dans les domaines susmentionnés et d'élaborer une stratégie de mise en œuvre. Les liens existant entre la concrétisation des 10 engagements pris lors du Sommet et les objectifs du Millénaire pour le développement ont également été examinés à cette occasion.

7. La réunion plénière de haut niveau chargée de déterminer dans quelle mesure les engagements pris à Copenhague avaient été tenus, a repris ses travaux dans l'après-midi du 10 février, à la suite des tables rondes. Quelques 80 orateurs y ont pris la parole, dont 31 ministres et 26 autres représentants de gouvernements, ainsi que des représentants d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Les intervenants ont constaté que les progrès accomplis avaient été très inégaux et que des efforts concertés et de vaste portée étaient nécessaires si l'on voulait créer une société pour tous et renforcer la vision sans exclusive qui avait été préconisée lors du Sommet mondial pour le développement social. Il a généralement été admis qu'il fallait atténuer les effets négatifs de la mondialisation et s'attaquer au problème des relations commerciales défavorables qui marginalisaient certaines populations, aggravaient les écarts de revenus entre les pays et empêchaient les pays en développement de mobiliser des ressources et de progresser dans la réalisation de leurs objectifs de développement.

8. Les orateurs qui ont pris la parole durant les deux jours qu'a duré le débat de haut niveau ont encouragé les pays à tenir et à renforcer les engagements qu'ils avaient pris en matière d'aide publique au développement (APD), pouvant observer qu'une caractéristique commune aux pays pauvres était le remboursement du principal et le versement des intérêts dus au titre de leur dette extérieure. Au nombre des propositions novatrices avancées pour le financement du développement social, on citera l'imposition d'une taxe sur les transactions internationales, un projet de mécanisme international de financement devant permettre de mieux coordonner l'aide et d'en accroître la transparence et des programmes d'allègement de la dette en échange d'activités de développement social.

9. Certains orateurs ont également appelé l'attention sur l'évolution de la dynamique du marché mondial de l'emploi et sur l'absence de stratégie internationale en matière d'emploi et de migrations. Notant que la mobilité des hommes constituait l'un des aspects centraux de la mondialisation, plusieurs pays ont déclaré qu'il fallait dialoguer et coopérer davantage pour assurer la prise en considération des droits et des problèmes sociaux des migrants.

10. Certains intervenants ont souligné qu'il fallait que l'ONU continue d'appuyer les initiatives régionales et sous-régionales de développement socioéconomique, faisant observer à cet égard que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique devait retenir l'attention à titre prioritaire. En outre, plusieurs orateurs ont estimé que le critère habituellement utilisé pour définir la pauvreté, à savoir le fait de vivre avec moins d'un dollar par jour, était trop limité et que les chercheurs et les décideurs devaient rechercher de meilleures méthodes de mesure prenant en compte des facteurs autres que la valeur quantitative susmentionnée. De plus, lorsque l'on

concevait de nouvelles initiatives, il fallait voir dans les pauvres, non pas des assistés mais des partenaires à part entière capables d'améliorer leur situation économique dans des cadres institutionnels et juridiques.

III. Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social

11. La Commission a adopté un document final intitulé « Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social² » qui sera transmise par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à la réunion plénière de haut niveau devant se tenir lors de la soixantième session de l'Assemblée générale en septembre 2005, en tant que contribution à l'examen de la Déclaration du Millénaire. Dans cette déclaration, il a été notamment réaffirmé que la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action adoptés par le Sommet constituaient le cadre de base de la promotion du développement social pour tous aux niveaux national et international et que la poursuite de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale était indispensable pour adopter une approche du développement cohérente et axée sur l'être humain. Surtout, il a été reconnu que le respect des engagements pris à Copenhague et la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire se renforçaient mutuellement.

12. Il a en outre été réaffirmé que l'intensification de la coopération internationale et des mesures au niveau national était indispensable à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Il a été souligné qu'il importait d'adopter à cet effet, des mesures efficaces, y compris de nouveaux mécanismes financiers, afin d'appuyer les efforts entrepris par les pays en développement pour parvenir à une croissance économique soutenue, au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et à la consolidation de leurs systèmes démocratiques. Les membres de la Commission se sont de nouveau engagés à soutenir les efforts entrepris sur le plan national pour instaurer un climat favorable au développement social et économique, notamment la fourniture d'une assistance technique et financière, par le biais d'initiatives régionales et autres telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

13. La Déclaration a réaffirmé, notamment, que les politiques et programmes élaborés aux fins de l'élimination de la pauvreté devaient comprendre des mesures visant expressément à favoriser l'intégration sociale, notamment en assurant l'égalité des chances aux secteurs et groupes socioéconomiques marginalisés, qu'une stratégie de l'emploi, respectant strictement les principes et droits fondamentaux, dans des conditions d'équité, d'égalité, de sécurité et de dignité, devrait figurer parmi les éléments fondamentaux de toute stratégie de développement et qu'il fallait se pencher plus attentivement sur l'incidence et la dimension sociales de la mondialisation. Dans la Déclaration, les pays se sont de nouveau engagés à promouvoir l'intégration sociale en favorisant l'instauration de sociétés sûres et justes, fondées sur la promotion de tous les droits de l'homme, et ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir les objectifs que sont l'accès universel et équitable.

14. Dans la Déclaration, les gouvernements ont réaffirmé leur attachement à l'un des principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration de Copenhague, à savoir

que l'être humain devait être au centre des efforts de développement. L'on se souviendra que le Programme d'action adopté à l'issue du Sommet cherchait à réaliser cet objectif, en soulignant que l'élimination de la pauvreté était un impératif éthique, social, politique et économique. Ils ont reconnu que les politiques visant à éliminer la pauvreté devaient s'employer dans le même temps à élargir et à faciliter l'accès aux ressources et aux revenus, et à œuvrer en faveur d'une répartition plus équitable des moyens, des richesses, des possibilités, des revenus et des services. En outre, les 117 chefs d'État réunis à Copenhague ont reconnu qu'il existait un lien manifeste entre la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale de même qu'entre la sécurité et le fossé grandissant séparant les riches des pauvres et ils ont rappelé que si la société voulait réduire les tensions sociales et parvenir à une plus grande sécurité et stabilité aux plans social et économique, il lui fallait s'attaquer aux inégalités existant entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, et investir dans le développement social.

IV. Résumé des débats sur les questions de fond, notamment des débats consacrés à l'examen décennal du Sommet mondial pour le développement social lors des réunions-débats et des tables rondes de haut niveau

A. Aperçu

15. La présente section donne un aperçu des points soulevés lors des tables rondes et des réunions-débats, par les représentants de haut niveau d'États Membres et d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies ainsi que par des membres de la société civile, dont des organisations gouvernementales et le secteur privé, qui ont participé à la quarante-troisième session de la Commission consacrée à l'examen décennal. Cette session tient également compte du rapport du Secrétaire général sur l'examen de la poursuite de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.5/2005/6) qui a été présenté à titre de contribution à ce sujet, ainsi que des documents que certains organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont envoyés au Secrétariat pour l'examen de la question³.

16. Il a été souligné qu'un certain nombre d'évolutions apparues depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement social, il y a 10 ans, avaient eu des répercussions négatives sur le développement social. En outre, la conception globale du développement social, prônée par les dirigeants du monde entier réunis à Copenhague, s'est progressivement rétrécie, voire a été singulièrement affaiblie lors de l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale. Alors que la pauvreté occupe une place de premier plan dans les politiques et les discours qui touchent au développement, les deux autres thèmes fondamentaux du Sommet, à savoir l'emploi et l'intégration sociale, ont pâti du décalage qui existe généralement entre l'élaboration des politiques économiques et celle des politiques sociales. D'aucuns ont fait observer que l'importance cruciale de l'emploi et la contribution décisive que l'intégration sociale apporte au développement économique et social n'avaient pas été pris en compte dans les objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il était nécessaire de combler ces lacunes, dans le cadre notamment de la lutte

contre la pauvreté, pour étayer les efforts visant à édifier des sociétés moins exclusives, plus justes et plus stables.

17. Bien que le Sommet ait jeté les fondements des objectifs du Millénaire pour le développement, les efforts entrepris depuis en vue de mettre en priorité l'accent sur ces objectifs ont eu pour effet de réduire la portée du programme international de développement. Pour inverser cette tendance, la Commission du développement social s'est efforcée de mettre en avant la vision globale du développement social qui avait été initialement présentée à Copenhague.

B. Création de conditions propices au développement social

18. On se souviendra que les participants au Sommet mondial pour le développement social ont estimé qu'il était impératif d'établir un lien entre les politiques économiques et sociales et d'assurer leur intégration pour créer des conditions propices au développement social, et que la coopération internationale avait un rôle important à jouer pour appuyer les efforts déployés à l'échelon national en faveur du développement social, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés. Il ressort de l'examen entrepris par la Commission du développement social que plusieurs facteurs, notamment les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme, tels que les conflits armés, les tremblements de terre, les inondations, les sécheresses et le VIH/sida, continuaient d'empêcher de créer de telles conditions. Les cadres de gouvernance et les plans directeurs adaptés aux échelons national et mondial peuvent soit promouvoir soit au contraire entraver le développement social, selon la qualité de la gouvernance et des politiques élaborées.

19. Pour que les politiques soient compatibles avec les objectifs de développement social, il faut aussi que les systèmes de prise des décisions soient respectueux des principes de participation et de transparence et que les impératifs d'équité et d'égalité soient pris en considération. Bien que les syndicats aient perdu de leur influence, la démocratisation et le rôle de plus en plus important des organisations de la société civile en tant que partenaires du développement social contribuent à promouvoir la transparence et la responsabilité. Toutefois, même dans un système démocratique, les objectifs de développement social, qui traduisent souvent les préoccupations des groupes marginalisés, courent le risque d'être relégués au deuxième rang parce que les principaux intéressés ne parviennent pas suffisamment à se faire entendre ni à participer à la vie publique.

20. Selon la théorie qui avait cours à l'époque du Sommet, les vertus du marché constituaient le moteur du développement. Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis, la mondialisation de l'économie a connu un essor spectaculaire, tandis que les institutions sociales et politiques sont pour l'essentiel demeurées nationales et n'ont pas exercé sur les marchés mondiaux le contrôle nécessaire pour redresser les inégalités entre les pays. La mondialisation sous sa forme actuelle a été tenue en partie responsable du fossé grandissant entre pays riches et pays pauvres, tel que mesuré par l'inégalité des revenus moyens entre les pays. Les asymétries de la mondialisation et l'absence de contrôle des pouvoirs publics ont contribué à créer une situation où les coûts et les avantages de la mondialisation ne sont pas répartis équitablement entre les pays et les populations.

21. La détérioration des conditions de sécurité peut nuire au développement. L'insécurité peut entraîner un accroissement des dépenses militaires et avoir pour

effet de réduire les possibilités de développement en incitant les investisseurs et les donateurs à abandonner les régions instables, et en freinant les activités économiques et sociales locales. Étant donné que les dépenses mondiales au titre de la défense ont franchi la barre des mille milliards de dollars, les obstacles au redéploiement de ces dépenses sont tout aussi difficiles à surmonter que ceux qui s'opposent à la prise des mesures nécessaires pour mettre fin aux conflits armés et la violence.

22. La manière dont le développement social est financé, surtout dans les pays pauvres, revêt une importance fondamentale pour la réalisation de l'objectif visant à améliorer la situation sociale, comme l'ont souligné les participants au Sommet mondial de Copenhague. De plus, méconnaître l'importance de la dimension sociale du développement risque d'entraver les efforts visant à réaliser un développement durable. Ainsi, guidée pour une large part par les objectifs énoncés dans la Déclaration de Copenhague, la Banque mondiale est devenue plus attentive aux dimensions sociales du développement. Elle a reconnu davantage la nécessité d'intégrer les politiques sociales dans la politique économique afin de favoriser le développement dans son ensemble. En outre, le FMI s'efforce de collaborer avec ses partenaires pour faire en sorte que les dimensions sociales du développement soient examinées au niveau macroéconomique, ce qui l'a amené à se concentrer sur les stratégies de réduction de la pauvreté et sur l'influence des politiques macroéconomiques sur le développement social.

23. Lors de ses débats, la Commission a réaffirmé que l'affectation de ressources financières suffisantes étaient un préalable indispensable du développement social, même si, en soi, le fait d'affecter des ressources ne garantissait pas automatiquement ce développement. À la fois dans la Déclaration de Copenhague et les Nouvelles initiatives adoptées par l'Assemblée générale lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire, il était préconisé d'accroître dès que possible les niveaux actuels de l'aide publique au développement (APD), ce qui augmenterait le volume des ressources disponibles aux fins du développement social. Cependant, malgré un accroissement modeste par rapport au taux de 0,22 % – taux le plus faible jamais enregistré –, le montant de l'APD demeure nettement inférieur à ce qu'il était dans les années 80 et au début des années 90 alors que tous les pays donateurs se sont enrichis en 2004⁴.

C. Pauvreté

24. Même si les gouvernements ont accordé un rang de priorité plus élevé à la pauvreté depuis le Sommet mondial pour le développement social en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et en adoptant des plans d'élimination de la pauvreté, les progrès ont été inégaux et le bilan mondial masque de profondes disparités entre les régions et les pays. L'influence décisive de la croissance économique en Chine et en Inde sur le niveau général d'expansion économique a eu d'énormes répercussions sur la pauvreté à l'échelon mondial. Toutefois, en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, la pauvreté n'a pas diminué et, en Asie occidentale, elle a même progressé. Si l'absence de croissance soutenue a constitué le principal obstacle à la réduction de la pauvreté, il importe néanmoins de veiller à ce que les bienfaits de la croissance profitent à des secteurs tels que l'éducation et la santé.

25. Un vaste consensus s'est dégagé sur la nécessité d'une action concertée aux niveaux mondial et national pour lutter contre la pauvreté et sur le fait qu'avant de pouvoir formuler des stratégies efficaces d'élimination de la pauvreté, il faut reconnaître et comprendre les causes profondes de ce problème, parmi lesquelles figurent la répartition inégale de la richesse, l'insécurité, la vulnérabilité, l'exclusion sociale et l'absence de pouvoir.

26. La persistance d'inégalités en matière de revenu, de richesse et de chances exacerbe la pauvreté et le chômage, et le manque d'accès aux ressources telles que la terre, le crédit, les marchés et l'information réduit encore la capacité de production des pauvres. En outre, l'accès insuffisant aux services de base, tels que l'éducation et les soins de santé, réduit les possibilités ouvertes aux pauvres, tandis que l'exclusion sociale et l'impossibilité de se faire entendre les empêchent de participer pleinement aux décisions qui influent sur leur existence. La vulnérabilité et l'insécurité des pauvres sont aggravées par l'insuffisance de la protection sociale et exacerbées par les conflits civils qui perdurent et l'effondrement de l'état de droit. La démarginalisation des groupes défavorisés, en particulier des femmes qui représentent la majorité des pauvres, devrait être au centre de toute approche intégrée de la pauvreté.

27. Il est ressorti de l'examen de la Commission qu'à l'échelle internationale, la pauvreté existait aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. L'engagement pris au niveau mondial d'éliminer la pauvreté devrait être soutenu et ne pas simplement constituer une réaction à des crises financières ou à des catastrophes nationales. Cet engagement peut prendre la forme d'un allègement de la dette, de partenariats novateurs entre régions et pays, y compris de consultations avec le secteur privé, et d'échanges d'informations et de pratiques optimales en vue de l'élimination de la pauvreté.

28. Les notions d'équité et d'égalité sont loin d'être intégrées dans les stratégies nationales dans des domaines d'une importance vitale tels que la promotion de l'agriculture et du développement rural durable; l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins de santé, à la protection sociale et à d'autres services sociaux; la satisfaction des besoins des groupes vulnérables et défavorisés et la promotion de l'emploi. L'intégration de ces éléments et le renforcement des liens entre les politiques macroéconomiques et les objectifs de développement social doivent être au cœur des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

D. Emploi

29. Il ressort de l'examen entrepris par la Commission que les progrès enregistrés en matière d'emploi n'ont pas répondu aux attentes et que ces dernières années ont été marquées par une hausse des taux de chômage à l'échelle mondiale. Lorsque des emplois ont été créés, ils ont été concentrés dans le secteur non structuré et étaient pour l'essentiel précaires et mal rémunérés, avec de maigres prestations.

30. L'importance cruciale de l'emploi pour la réduction de la pauvreté n'a pas retenu suffisamment l'attention dans les débats tenus au niveau international, à l'exception de l'emploi des jeunes qui figurait parmi les objectifs du Millénaire pour le développement. La promotion du plein emploi et de l'emploi productif est une condition préalable à une répartition plus équilibrée et plus équitable des revenus, à la croissance et au développement; en outre, un accès plus large à des emplois de

qualité est essentiel pour assurer la paix, la stabilité et la cohésion sociale. Lorsque les répercussions sociales des politiques macroéconomiques n'ont pas été mesurées avant leur application, ces politiques ont entraîné une aggravation de la pauvreté et du chômage, voire le risque de désintégration sociale de nombreuses sociétés. À l'instar du développement social, la création d'emplois devrait être un objectif essentiel des politiques macroéconomiques.

31. La mondialisation et le commerce international sont étroitement liés à la situation de l'emploi dans les pays en développement, où les politiques commerciales protectionnistes risquent de conduire à des pertes d'emploi, en particulier dans le secteur agricole, et où les actions des sociétés multinationales peuvent compromettre les réglementations du travail locales. La modification des modes de production et d'échanges, comme l'externalisation, créent de nouvelles catégories de gagnants et de perdants : 80 % de la population mondiale n'a accès à aucune protection sociale.

32. Il a toutefois été indiqué que, malgré certaines tendances négatives récemment observées, la mondialisation peut être une force positive pour la création d'emplois décents. L'objectif du plein emploi est réalisable, à condition toutefois que toutes les parties intéressées s'engagent à y parvenir. Les taux de chômage élevés chez les jeunes sont particulièrement préoccupants. À cet égard, il convient de se féliciter de la création du Réseau pour l'emploi des jeunes et des recommandations qu'il a formulées pour remédier à cette situation.

33. Dans certains cas, des progrès considérables ont été enregistrés dans le domaine de la création d'emplois malgré l'imposition de politiques punitives et discriminatoires. Les obligations au titre du service de la dette compromettent la capacité de nombreux pays en développement de financer des investissements dans la mise en valeur du capital humain et des infrastructures, ce qui nuit à la croissance économique et à la création d'emplois. Dans ce contexte, il est absolument indispensable de réexaminer l'aide publique au développement afin qu'elle soit axée sur la promotion de l'emploi et de corriger le déséquilibre entre les niveaux d'imposition du travail et du capital au niveau national.

34. Dans le contexte de l'Agenda global pour l'emploi, l'OIT a établi un programme concernant le travail décent, qui met l'accent sur l'emploi, les droits sur le lieu de travail, la protection sociale et le dialogue social. Elle a également mis davantage l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les objectifs en matière d'emploi et de travail décent soient pris en compte dans les secteurs à la fois structuré et non structuré ainsi que dans les stratégies de réduction de la pauvreté. L'OIT a fait œuvre très utile en créant une instance indépendante, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, dont le rapport de 2004 met en relief les possibilités qu'offre la mondialisation d'améliorer la protection sociale et décrit comment les gouvernements, les entreprises, les syndicats, les parlementaires, la société civile et la communauté internationale peuvent œuvrer ensemble pour favoriser une mondialisation qui profite davantage à tous.

35. Les effets des migrations internationales sur les marchés du travail et le fait que ce phénomène préoccupe de plus en plus la communauté internationale met en relief la nécessité de créer des cadres mondiaux, régionaux et bilatéraux. L'exode des cerveaux dans les pays en développement, fruit de la libre circulation de la main-d'œuvre qualifiée, tandis que la circulation de la main-d'œuvre non qualifiée restait limitée, a accentué les inégalités entre les pays et les régions. On craint que

l'accroissement des envois de fonds, bien qu'il s'agisse d'une précieuse source de revenus pour de nombreux pays en développement, risque de servir de prétexte aux donateurs pour suspendre ou limiter l'aide qu'ils apportent aux pays en développement.

E. Intégration sociale

36. De l'avis des participants au Sommet mondial pour le développement social, les obstacles à l'intégration sociale comportaient l'éclatement social, l'aggravation des disparités et des inégalités et les difficultés auxquelles se heurtaient les individus, les familles, les communautés et les institutions du fait de la rapidité des mutations sociales, des transformations économiques, des migrations et des importants déplacements de populations, en particulier dans les zones de conflits armés.

37. Il ressort des débats de la Commission du développement social que la mise en œuvre des engagements relatifs à l'intégration sociale énoncés dans la Déclaration de Copenhague a perdu du terrain. Cette question n'a pas été pleinement intégrée dans le discours général en dehors des milieux qui s'intéressent au développement social, ce qui met en relief l'érosion du principe de solidarité entre les peuples, les sociétés et les nations. Le clivage entre les efforts visant à mettre en œuvre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et les engagements plus généraux pris à Copenhague est apparent, de sorte qu'il est plus difficile de mettre l'accent sur une approche axée sur l'être humain. Si la mondialisation peut procurer des avantages et encourager le développement social, le rythme différent auquel elle progresse dans les divers pays a aggravé l'exclusion sociale.

38. Dans de nombreux pays, les groupes qui ont des besoins particuliers sont marginalisés dans le processus politique. Les handicapés, notamment, doivent retenir tout spécialement l'attention. Leur intégration exige l'adoption d'instruments juridiques qui les protègent de la discrimination et leur garantissent des droits et des chances égales dans la société. Une protection analogue est nécessaire pour les immigrants, les réfugiés et les déplacés. Les besoins des populations qui vieillissent constituent un motif de préoccupation croissante. Ainsi, si aucun changement n'est apporté aux systèmes actuels de financement des pensions et des soins à long terme, les futures générations de personnes âgées risquent de se trouver dépourvues de protection sociale adéquate. En dépit des pressions extraordinaires et des transformations considérables dont elle fait l'objet, la famille est essentielle pour faciliter l'inclusion sociale.

39. Pour promouvoir l'intégration sociale, il faut disposer d'outils pour assurer l'autonomisation des individus, tels que l'éducation qui dote chacun des compétences voulues pour prendre part à la vie de la société et occuper des emplois productifs. L'éducation des filles joue un rôle particulièrement important car le rendement des investissements réalisés dans ce secteur est le plus élevé dans les pays en développement. Les investissements dans le secteur de la santé sont également essentiels pour l'intégration sociale. Les politiques en matière de santé publique peuvent influencer directement sur le développement social, contribuer à la lutte contre la pauvreté et réduire l'exclusion sociale.

40. La société civile a un rôle crucial à jouer dans la promotion d'une approche axée sur l'être humain. Travaillant directement avec la population locale, les

organisations de la société civile sont en mesure de veiller à ce que les personnes qui ont besoin d'une aide y aient accès. Outre la société civile, les gouvernements et le secteur privé ont tous besoin de mécanismes, de réseaux et d'institutions qui leur permettent de forger des consensus et d'améliorer la collaboration.

F. État de la suite donnée au Sommet mondial au niveau régional

41. La table ronde avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social dans une perspective régionale a porté sur les questions clés de la pauvreté, de l'emploi et de l'intégration sociale. Tous ont fait état de progrès inégaux, et nombre des difficultés que connaissaient les régions lors du Sommet persistent. Dans les secteurs où les indicateurs mondiaux se sont améliorés, les progrès accomplis et le rythme du changement varient considérablement d'une région à l'autre et encore plus à l'intérieur même des pays. L'inégalité croissante des revenus à l'intérieur des pays et entre les pays compromet la possibilité de donner aux personnes vivant dans la pauvreté les moyens d'échapper à leur condition, de promouvoir l'emploi et de favoriser l'intégration sociale.

42. Les secrétaires exécutifs ont également exposé en détail les plans qu'ils ont adoptés pour appliquer des mesures d'intégration des femmes, s'attaquer aux déséquilibres démographiques grandissants et améliorer la coordination entre les commissions régionales et les partenaires de la société civile. La question de la violence chez les jeunes et le problème de la collecte de données fiables ont aussi été évoqués.

Afrique

43. En Afrique subsaharienne, la pauvreté a continué de s'étendre et plus d'un tiers de la population souffre de malnutrition. L'augmentation nette du nombre de pauvres représente plus de 63 millions de personnes. Le chômage sur le continent est extrêmement élevé et le sous-emploi est endémique, touchant 40 % de la population active. L'intégration sociale a enregistré quelques progrès attribués à l'expansion de la démocratie et à une certaine amélioration de la gouvernance dans toute la région. Si les conflits restent un grave facteur de désordre, l'Union africaine a remporté de grands succès dans leur règlement et fait progresser l'organisation de la société civile et l'égalité des sexes.

44. La lenteur de la croissance, la persistance de la pauvreté, la faiblesse de la gouvernance, les désordres sociaux et économiques résultant des conflits et l'insuffisance des services de santé et d'enseignement constituent les principaux obstacles au progrès, auxquels venaient s'ajouter le manque de ressources financières et la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles. Enfin, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique continuera de jouer un rôle décisif en fournissant un cadre pour affronter ces problèmes et permettre aux Africains d'assumer le processus de développement.

Europe

45. Les pays les moins avancés et les nouveaux pays à économie de marché en Europe se heurtent à de graves difficultés. Depuis les réformes de la fin des années

80, les pays les moins avancés connaissent une pauvreté généralisée et des inégalités croissantes. La qualité et l'accessibilité des soins de santé sont insuffisantes et, avec la baisse de l'espérance de vie, le déclin de la fécondité et la propagation rapide des maladies contagieuses, ces difficultés demeurent.

46. La montée du chômage et la faiblesse des taux d'emploi caractérisent les nouveaux pays à économie de marché. Les disparités de revenus s'accroissent rapidement dans certains pays et les inégalités du produit intérieur brut par habitant entre villes et campagnes et entre régions sont de plus en plus importantes. Les réformes de l'éducation, des prestations sociales et des retraites ont entraîné une détérioration immédiate de la situation sociale de la majorité de la population.

Amérique latine et Caraïbes

47. Depuis le Sommet mondial pour le développement social, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes n'a pas connu de progrès social réellement tangible. Bien que les taux de pauvreté aient légèrement baissé ces dernières années, le nombre total de pauvres s'est considérablement accru. Depuis 1990, le chômage urbain et l'emploi dans le secteur non structuré ont augmenté et le nombre d'employés dans l'économie structurée a diminué. Les travailleurs dépourvus de toute protection sociale constituent désormais la grande majorité de la main-d'œuvre urbaine.

48. En outre, la persistance de la concentration des revenus et les difficultés de l'emploi menacent l'intégration sociale en fragmentant la société et en réduisant la protection sociale et la participation des pauvres au processus de développement. Des désordres, comme le comportement dangereux et violent des jeunes, ont créé des obstacles sur le marché du travail et des difficultés pour assurer la mobilité sociale.

49. Fait positif, les gouvernements ont augmenté leurs dépenses sociales, ce qui a quelque peu soulagé la détresse des pauvres et des groupes vulnérables. De même, de grands progrès ont été enregistrés dans l'application de mesures visant à remédier à la discrimination à l'égard des femmes et des groupes autochtones et d'origine africaine, mais de graves disparités subsistent.

Asie et Pacifique

50. Les efforts visant à éliminer la pauvreté ont donné des résultats inégaux. Bien que des progrès aient été signalés dans quelques secteurs, il faut traduire les stratégies nationales de réduction de la pauvreté en mesures effectives là où la situation s'est aggravée.

51. Le chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et frappe les jeunes plus durement que les adultes. En outre, la région de l'Asie et du Pacifique abrite 70 % des analphabètes dans le monde (600 millions de personnes), dont 65 % sont des femmes.

52. Des améliorations ont été constatées dans le domaine de l'intégration sociale : en particulier des programmes couvrant tous les aspects du développement social ont été élaborés et les lois s'appliquant aux groupes vulnérables ont été révisées. En outre, des mécanismes institutionnels de développement sociaux ont actuellement été mis sur pied selon un calendrier précis pour en assurer la rentabilité et leur donner le maximum d'effet.

53. Le récent tsunami dans l'océan Indien a infligé à la région d'énormes pertes humaines et économiques. Il a été présenté un cadre d'action prévoyant la mise en place d'un système d'alerte précoce, la construction d'une infrastructure pour réduire la vulnérabilité des pays de la région et l'expansion de l'assistance financière.

Asie occidentale

54. Les efforts visant à créer des conditions propices au développement social dans la région comprenaient des projets de gouvernance et de démocratie et de nombreuses initiatives de développement communautaire. Des progrès ont été accomplis pour lutter contre la pauvreté, établir des études techniques sur sa mesure, ses caractéristiques et ses causes et mettre au point des instruments pour en réduire l'ampleur.

55. En vue d'assurer le plein emploi, des études techniques ont été menées sur les effets de la mondialisation, la création d'emplois chez les ruraux et la promotion des technologies nouvelles. Dans le domaine de l'intégration sociale, les activités visant à améliorer la situation des groupes vulnérables ont comporté l'exécution de projets sur le terrain, l'établissement d'études et l'organisation de séminaires et d'ateliers de formation pour renforcer l'autonomie des communautés. Par ailleurs les dirigeants et les donateurs ont été encouragés à accroître les ressources affectées au développement social, et des études ont été établies pour améliorer l'accès à l'éducation et aux soins de santé primaires.

56. On a estimé qu'il fallait relier entre eux les efforts déployés aux échelons national, régional et international pour atteindre les objectifs de développement dans la région. À l'échelon international, un appui politique, financier et technique s'impose pour résoudre les problèmes de la région. Pour faciliter cet appui, il faut aussi promouvoir un environnement où la guerre et l'instabilité n'auraient plus leur place.

V. Conclusions

57. Sur la base de ce qui précède, les points suivants se sont dégagés du débat de haut niveau tenu par la Commission du développement social à sa quarante-troisième session sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. Ils sont présentés à l'Assemblée générale dans le cadre du renforcement du développement social et du mouvement en faveur d'une approche axée sur l'être humain dans le contexte de l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire.

58. Une approche du développement axée sur l'être humain nécessite l'intégration des politiques économiques et sociales, notamment l'intégration des objectifs de développement social dans les politiques macroéconomiques aux niveaux national et mondial, une meilleure gestion des conséquences économiques et sociales de l'interdépendance des pays à l'heure de la mondialisation et une nouvelle conception des relations entre les secteurs public et privé ainsi que du rôle de l'État dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales.

59. Les politiques macroéconomiques devraient permettre aux gouvernements de combattre les effets négatifs de la mondialisation sur le développement social. Pour ce faire, il faut adopter des politiques monétaires et budgétaires propres à promouvoir l'emploi et à réduire la pauvreté et axées sur le développement à long terme plutôt que sur l'allocation optimale des ressources à court terme. La croissance économique ne suffit pas en soi et des taux de croissance élevés ne garantiront pas à eux seuls une réduction sensible de la pauvreté.

60. Les politiques de réduction de la pauvreté doivent s'attaquer aux causes profondes de ce problème et à ses manifestations et prévoir des mesures visant à promouvoir l'équité et l'égalité. À cette fin, les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et d'autres partenaires doivent entreprendre des efforts concertés, le bénévolat et la mobilisation sociale servant de puissants alliés dans la lutte contre la pauvreté. Des mesures concrètes devraient garantir l'accès des groupes marginalisés à la richesse et aux possibilités économiques, en particulier à l'éducation, à la terre, au capital et à la technologie. Les politiques devraient aussi viser à développer la coopération internationale et bilatérale, y compris le transfert de technologie et les échanges de données d'expérience et de pratiques efficaces, promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit et tenir compte de la dimension sexospécifique de la pauvreté, en particulier de sa féminisation, lors de l'élaboration de stratégies.

61. Les politiques de l'emploi devraient promouvoir le travail décent dans des conditions d'équité, de sécurité et de dignité et intégrer la création d'emplois dans les politiques macroéconomiques. Il convient d'accorder une plus grande attention au secteur non structuré dans la mesure où il n'offre pas de protection sociale et risque d'accentuer les inégalités entre les sexes. Ainsi, il faudrait incorporer au moyen de mesures concrètes le secteur non structuré dans les programmes de protection sociale et promouvoir la création d'emplois en orientant les investissements vers les secteurs productifs et à forte intensité de main-d'œuvre tout en encourageant les petites et moyennes entreprises. Étant donné la mobilité professionnelle et la suppression des emplois inhérentes au dynamisme du marché du travail actuel, des politiques de l'emploi énergiques sont indispensables pour faciliter le transfert sans heurt de main-d'œuvre des secteurs en déclin vers les nouveaux secteurs.

62. Les politiques d'intégration sociale devraient viser à réduire les inégalités, à promouvoir l'accès à l'éducation et aux soins de santé et à accroître la participation et l'intégration des personnes âgées, des jeunes, des migrants, des autochtones et des handicapés. Elles devraient combattre les effets négatifs de la mondialisation sur le développement social et les nouvelles menaces que font peser les réformes dictées par les lois du marché, qui semblent engendrer l'exclusion sociale. Il faudrait encourager le secteur privé à réaliser des investissements dans le social et à aider les organisations de la société civile à mettre en œuvre des programmes. Ces programmes devraient élargir la participation de la population à la prise des décisions en assurant l'accès des citoyens à l'information et en mettant sur pied des mécanismes chargés d'examiner les politiques gouvernementales. Il faudrait aussi renforcer la collecte de statistiques afin de mieux identifier les groupes les plus vulnérables.

63. **Il faudrait redoubler d'efforts pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement social grâce à la fourniture de ressources – à la fois techniques et financières – et éliminer le fardeau accablant de la dette afin que tous ces pays puissent réaffecter leurs maigres ressources aux dépenses sociales.**

64. **Il importe au plus haut point de promouvoir les initiatives mondiales de nature à renforcer la cohérence des politiques, à la fois aux niveaux national et international. Sur le plan international, des comités de coordination interministériels de haut niveau pourraient être créés pour mettre en œuvre des plans stratégiques et des initiatives dans des domaines revêtant une importance cruciale pour le développement social, tels que la création d'emplois et l'intégration sociale.**

Notes

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995*, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 6 (E/2005/26)*, chap. I, sect. A.

³ CEA, CEE, CEPALC, CESAP, CESAIO, OIT, Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé, Programme alimentaire mondial, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds international de développement agricole, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds des Nations Unies pour la population et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

⁴ Voir Development Initiatives « Briefing on aid in 2004 » (<www.devit.org/dgagfigs2004brief2.pdf>).